

COUR SUPÉRIEURE
(Chambres des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

N°: 505-06-000027-214

DATE : le 13 mars 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

VANESSA GERVAIS

Demanderesse

c.

COMPLEXE DE L'AUTO PARK AVENUE INC. et als.

Défenderesses

JUGEMENT

(SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE POUR FINS DE
RÈGLEMENT SEULEMENT ET POUR APPROBATION DES AVIS AUX MEMBRES)

[1] **CONSIDÉRANT** la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante* déposée le 22 octobre 2021 contre les défenderesses au nom du Groupe proposé suivant :

«Tous les consommateurs qui, depuis le 5 mai 2018, ont payé un montant supérieur à celui initialement annoncé par les défenderesses lors de l'achat d'un véhicule neuf ou usagé »

[2] **CONSIDÉRANT** la *Demande d'autorisation d'une action collective pour fins de règlement seulement et pour approbation des avis aux membres* (la

« **Demande** »);

[3] **CONSIDÉRANT** l'Entente de règlement (ci-après « **l'Entente** ») et ses annexes ainsi que l'Avis (version longue) et l'Avis (version abrégée) (ci-après les « **Avis** ») déposés respectivement comme **pièce R-1** et **pièce R-2**;

[4] **CONSIDÉRANT** que la demanderesse demande au tribunal :

- a. D'autoriser la présente action collective pour les fins d'un règlement hors cours seulement;
- b. De lui octroyer à cette fin le statut de représentante des membres du groupe décrit dans l'Entente, soit :

« Toute personne physique ayant acheté ou loué un véhicule neuf ou usagé auprès des Défenderesses signataires du 5 mai 2018 au 22 octobre 2021, inclusivement »

- c. D'approuver les Avis pour informer les membres, notamment, qu'une audience sera tenue pour l'approbation de l'Entente;
- d. D'ordonner la publication des Avis selon le plan de publication proposé par les parties à l'Entente;
- e. De fixer le délai pour permettre aux membres de s'objecter à l'approbation par le tribunal de l'Entente et le délai pour s'exclure de l'action collective;
- f. De fixer la date d'audience de la demande pour obtenir l'approbation de l'Entente;

[5] **CONSIDÉRANT** le consentement des Défenderesses signataires aux conclusions du présent jugement, et ce, sans admission de responsabilité de leur part et uniquement pour les fins du règlement;

[6] **CONSIDÉRANT** les articles 574, 575, 576, 579, 580 et 590 du *Code de procédure civile*;

[7] **APRÈS EXAMEN**, il y a lieu de faire droit à la Demande.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [8] **ACCUEILLE** la Demande;
- [9] **DÉCLARE** que, pour l'application du présent jugement, les définitions contenues dans l'Entente s'appliquent et y sont incorporées par renvoi;
- [10] **AUTORISE** l'exercice de l'action collective à l'égard des défenderesse suivantes pour les fins d'un règlement hors cour seulement, sous réserve des conditions de l'Entente;

Complexe de l'auto Park Avenue Inc., Société en Commandite Brossard-N, Société En Commandite Park Avenue-A, Société En Commandite Park Avenue-Mbq, Société En Commandite Park Avenue-T, Société En Commandite Park Avenue-V, Société En Commandite Sainte-Julie-L , 4423071 Canada Inc., 9039-7571 Québec Inc. ,9467866 Canada Inc. ,Jacques Olivier Ford Inc., 9430-3922 Québec Inc., 9213-7926 Québec Inc., Groupe Grenier-Guilbault Inc., Groupe Grenier-Guilbault li Inc., 8421722 Canada Inc., 9335-1039 Québec Inc., Ford Île-Perrot Inc., Cadillac Chevrolet Buick Gmc De L'île-Perrot Ltée, 8981531 Canada Inc., 9020-3027 Québec Inc., Dupont Ford Ltée, 7162961 Canada Inc., 8863377 Canada Inc., Au Royaume Chrysler Dodge Jeep Inc., 9291-6535 Québec Inc., Lallier Automobile (P.A.T.) Inc., Lallier Automobile (Montréal) Inc., Granby Chrysler Inc., Bessette Automobile Inc., G Couillard Automobile Inc., 9242-1296 Québec Inc., Automobiles Leviko (1991) Ltée, Automobiles Met-Ham Inc., 3588025 Canada Inc., 2970-7528 Québec Inc., Autos Jean-François Hamel Ltée, Autos Excelsior Inc., Gestion Autos Lg Inc., Duclos Longueuil Chrysler Dodge Jeep Ram Inc., Duclos Laval Chrysler Dodge Jeep Ram Inc., 9264-1711 Québec Inc., Duclos Valleyfield Chrysler Dodge Jeep Ram Inc., Prestige Gabriel Métropolitaine, S.E.C., Prestige Gabriel Marcel Laurin, S.E.C., Protection Automax Gabriel Inc., Prestige Gabriel St-Jean, S.E.C., Prestige Gabriel Anjou, S.E.C., Prestige Gabriel Ouest, S.E.C., Gabriel Trois-Rivières, S.E.C., Hyundai Président, S.E.C., Prestige Gabriel Est, S.E.C., Hyundai Gabriel, S.E.C., Hyundai Prestige, S.E.C., Prestige Gabriel St-Léonard, S.E.C., Gabriel Montréal-Nord, S.E.C., Gabriel Crémazie Ouest, S.E.C., Prestige Gabriel Brossard, S.E.C., Prestige Gabriel Côte-De-Liesse, S.E.C., Nissan Gabriel, S.E.C., Cité Nissan Gabriel, S.E.C., Prestige Gabriel St-Jacques, S.E.C., Nissan St-Léonard-Gabriel, S.E.C., Prestige Gabriel St-Laurent, S.E.C., Prestige Gabriel Ste-Catherine, S.E.C., Prestige Gabriel St-Constant, S.E.C., Gabriel Moto B Montréal, S.E.C., Gabriel Moto Montréal, S.E.C., 9027-9118 Québec Inc., Montmorency Ford (1997) Inc., Boulevard Métropolitain Automobile Inc., Boisvert Chevrolet Buick Gmc Ltée, Terrebonne Ford Inc., Ford Lincoln Du West Island Inc., Automobiles Pierre-A. St-Jean Inc., 9131-2561 Québec Inc.

- [11] **DÉFINIT** pour les seules fins de l'Entente, le groupe conformément à la définition contenue dans l'Entente;
- [12] **ATTRIBUE** à la demanderesse le statut de représentante des membres visés par l'Entente;
- [13] **IDENTIFIE** pour les seules fins de l'Entente, la question commune comme suit :
- a) La responsabilité des Défenderesses signataires est-elle engagée, et le cas échéant, pour quel montant?
- [14] **APPROUVE** la forme, le contenu et le mode de publication des Avis, pièce R-2;
- [15] **ORDONNE** aux Défenderesses signataires et aux avocats du groupe de diffuser les Avis conformément au plan de publication prévu dans l'Entente dans les trente (30) jours du présent jugement;
- [16] **DÉCLARE** que les membres qui souhaitent s'objecter à l'approbation par le tribunal de l'Entente doivent le faire de la manière prévue dans les Avis, pièce R-2, dans les trente (30) jours suivant la publication des Avis;
- [17] **DÉCLARE** que les membres qui souhaitent s'exclure de l'action collective et de son règlement peuvent le faire en remettant un avis écrit confirmant leur intention de s'exclure de la présente action collective, de la manière prévue dans les Avis, pièce R-2, dans les trente (30) jours suivant la publication des Avis;
- [18] **DÉCLARE** que chaque Membre qui s'exclut :
- a) ne sera pas lié par l'Entente;
 - b) ne sera pas en droit de recevoir des indemnités de règlement; et
 - c) ne pourra se présenter à une audience ou s'opposer à l'approbation de l'Entente;
- [19] **DÉCLARE** que tous les membres qui n'ont pas demandé leur exclusion seront liés par tout jugement à être rendu sur l'action collective de la manière prévue par la loi;
- [20] **FIXE** la date d'audience pour l'approbation de l'Entente, pièce R-1, au 4 juin 2024, à 9h00, dans la salle 17.09 du Palais de justice de Montréal;

[21] **ORDONNE** que la date et l'heure pour la tenue de l'audience d'approbation du règlement soient indiquées dans les Avis, bien qu'elles puissent être reportées par le tribunal sans autre avis aux membres que l'avis qui sera affiché sur le site web du règlement;

[22] **LE TOUT**, sans frais de justice.

SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

M^e Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert
M^e Benjamin W. Polifort
M^e Loran-Antuan King
LAMBERT AVOCATS

Avocats de la demanderesse

M^e François-David Paré
M^e Caroline Bélair

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats de COMPLEXE DE L'AUTO PARK AVENUE INC., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BROSSARD-N, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PARK AVENUE-A, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PARK AVENUE-MBQ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PARK AVENUE-T, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PARK AVENUE-V, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SAINTE-JULIE-L, 4423071 CANADA INC., 9039-7571 QUÉBEC INC. et 9467866 CANADA INC.

M^e Martin Brisson

FORTIER, D'AMOUR, GOYETTE, S.E.N.C.R.L.

Avocat pour 9173-2974 QUÉBEC INC., 9124-5704 QUÉBEC INC., JACQUES OLIVIER FORD INC., 9430-3922 QUÉBEC INC., 9213-7926 QUÉBEC INC., 2945-9344 QUÉBEC INC. et DUVAL VOLKSWAGEN INC.

M^e Paul-André Mathieu

M^e Allison Turner

DELEGATUS SERVICES JURIDIQUES INC.

Avocats pour GROUPE GRENIER-GUILBAULT INC. et GROUPE GRENIER-GUILBAULT II INC.

M^e Stéphane Gauthier

M^e Denis Cloutier

M^e Hrant Bardakjian

CAIN LAMARRE, S.E.N.C.R.L.

Avocats pour 8421722 CANADA INC., 9335-1039 QUÉBEC INC., FORD ÎLE-PERROT INC., CADILLAC CHEVROLET BUICK GMC DE L'ÎLE-PERROT LTÉE, 8981531 CANADA INC., 9020-3027 QUÉBEC INC., DUPONT FORD LTÉE, 7162961 CANADA INC., 168360 CANADA INC., 3296377 CANADA INC., 8863377 CANADA INC., 9089-0971 QUÉBEC INC., 3370160 CANADA INC., AU ROYAUME CHRYSLER DODGE JEEP INC., 9291-6535 QUÉBEC INC., LALLIER AUTOMOBILE (P.A.T.) INC., LALLIER AUTOMOBILE (MONTRÉAL) INC., 9125-0902 QUÉBEC INC., et AUTOMOBILES A. GOSSELIN INC.

M^e Pierre-Marc Mallette

BERNARD & BRASSARD, S.E.N.C.R.L.

Avocat pour AUTOMOBILE EN DIRECT.COM INC.

M^e Jordy P. Bernier

LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.

Avocat pour GRANBY CHRYSLER INC. et BESSETTE AUTOMOBILE INC.

M^e Martin Filion

ME MARTIN FILION, AVOCAT

Avocat pour G COUILLARD AUTOMOBILE INC.

M^e Alain Chevrier

M^e Alexandre Fournier

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Avocats pour 9242-1296 QUÉBEC INC. et AUTOMOBILES LEVIKO (1991) LTÉE

M^e Jean Lortie

M^e Marie Rondeau

MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats pour AUTOMOBILES MET-HAM INC. et 3588025 CANADA INC.

M^e François Giroux

M^e Samuel Lepage

MCCARTHY TÉTRAULT, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats pour 2970-7528 QUÉBEC INC.

M^e Sarah Woods

MCCARTHY TÉTRAULT, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocat pour AUTOS-JEAN-FRANÇOIS HAMEL LTÉE, ARMAND QUERIN AUTOMOBILES LTÉE, AUTOS EXCELSIOR INC. et GESTION AUTOS LG INC.

M^e Francis Arnaud Marcotte

M^e Marc-André Lemire

THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR, S.E.N.C.R.L.

Avocats pour DUCLOS LONGUEUIL CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC., DUCLOS LAVAL CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC., 9264-1711 QUÉBEC INC., DUCLOS VALLEYFIELD CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC., AUTOMOBILES ROCHMAT INC., AUTOMOBILES ROD-HAM INC., GRAVEL CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTÉE, GRAVEL DÉCARIE CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTÉE et 9288-3461 QUÉBEC INC.

M^e Erik P. Masse

M^e Karine Boily

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

Avocats pour PRESTIGE GABRIEL MÉTROPOLITAINE, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL MARCEL LAURIN, S.E.C., PROTECTION AUTOMAX GABRIEL INC., PRESTIGE GABRIEL ST-JEAN, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL ANJOU, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL OUEST, S.E.C., GABRIEL TROIS-RIVIÈRES, S.E.C., HYUNDAI PRÉSIDENT, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL EST, S.E.C., HYUNDAI GABRIEL, S.E.C., HYUNDAI PRESTIGE, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL ST-LÉONARD, S.E.C., GABRIEL MONTRÉAL-NORD, S.E.C., GABRIEL CRÉMAZIE OUEST, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL BROSSARD, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL CÔTE-DE-LIESSE, S.E.C., NISSAN GABRIEL, S.E.C., CITÉ NISSAN GABRIEL, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL ST-JACQUES, S.E.C., NISSAN ST-LÉONARD-GABRIEL, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL ST-LAURENT, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL STE-CATHERINE, S.E.C., PRESTIGE GABRIEL ST-CONSTANT, S.E.C., GABRIEL MOTO B MONTRÉAL, S.E.C. et GABRIEL MOTO MONTRÉAL, S.E.C.

M^e François Vigeant

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

Avocat pour 9027-9118 QUÉBEC INC.

M^e Francis Chaussé

M^e Samuel Bachand

PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, S.E.N.C.R.L.

Avocats pour DES LAURENTIDES FORD INC et AUTOMOBILES LÉVEILLÉ INC.

M^e Michel A. Jeannot

JEANNIOT INC.

Avocat pour MONTMORENCY FORD (1997) INC., BOULEVARD MÉTROPOLITAIN AUTOMOBILE INC., BOISVERT CHEVROLET BUICK GMC LTÉE et BOULEVARD DODGE CHRYSLER JEEP (2000) INC.

M^e Zavie Levine

LEVINE FRISHMAN, S.E.N.C.

Avocat pour LES AUTOMOBILES POPULAR INC.

M^e André Ryan

BCF, S.E.N.C.R.L.

Avocat pour TERREBONNE FORD INC. et FORD LINCOLN DU WEST ISLAND INC.

M^e Gabriel Chaloult-Lavoie

MERCIER LEDUC, S.E.N.C.R.L.

Avocat pour 12485419 CANADA INC.

M^e Emmanuel Prévaille-Ratelle

RATELLE, RATELLE ET ASSOCIÉS, S.E.N.C.R.L.

Avocat pour AUTOMOBILES PIERRE-A. ST-JEAN INC.

Me Noah Boudreau

M^e Mirna Kaddis

FASKEN MARTINEAU DUMOULIN, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats pour 9131-2561 QUÉBEC INC.

Avocats des défenderesses

PERFORMANCE LAURENTIDES INC.

7606621 CANADA INC.

4488601 CANADA INC.

Défenderesses non représentées